

COMMUNE DE MONESTIER-MERLINES

Bulletin Municipal

Mai 2022



Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre participation lors des élections présidentielles (taux de participation : 77,99 % et 81,13 %).

2022 sera une année riche, avec :

- Les élections législatives prévues les 12 et 19 juin 2022. Le bureau de vote, situé à la mairie fermera à 18h00
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour lequel une enquête publique sera ouverte pour la période du 30 mai au 01 juillet 2022
- Des travaux de réhabilitation et agrandissement à la salle polyvalente et des travaux de voirie sur la VC3 (Route de la Vervialle)

2023: Recensement

Nous invitons les nouveaux arrivants, à la mairie, pour se présenter et connaître les différentes démarches administratives pour s'inscrire sur la liste électorale, recenser les enfants âgés de 16 ans et plus.

Nathalie LE GALL



Mairie - 1 Veyrières 19340 MONESTIER-MERLINES

Tél: 05 55 94 33 61 (Secrétariat) - Portable: 06 09 23 81 24 (Maire) Courriel: <u>mairiemonestiermerlines@orange.fr</u>
Horaires d'ouverture de la mairie: Lundi, jeudi de 13h30 à 17h30 et le mardi de 08h30 à 12h30

Elections présidentielles et législatives

Cette année, les élections législatives auront lieu les **12 et 19 juin 2022** et se déroulement dans la salle de réunion de la mairie au lieu-dit « Veyrières ».



<u>Inscription sur la liste électorale</u>: Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, vous avez la possibilité de le faire via le site internet https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ou en se présentant à la mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité. La date butoir pour l'inscription sur la liste électorale est le 04 mars 2022 pour les élections présidentielles et le 06 mai 2022 pour les élections législatives.

Modalités en cas de déménagement : Pour un déménagement en France, il faut soit s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile, soit déclarer sa nouvelle adresse à la mairie. Un Français qui revient vivre en France doit, le plus souvent, s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile. Un Français qui part résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa mairie, ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

Conditions inscriptions sur les listes électorales : Sont inscrits sur la liste électorale de la commune, sur leur demande :

- 1° Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins et leurs enfants de moins de 26 ans ;
- 2° Ceux qui figurent pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux. Tout électeur ou toute électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint au titre de la présente disposition ;
- 3° Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires.

A savoir : le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales.

<u>Vous êtes absent le jour des élections : pensez au vote par procuration</u> : Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration, ils ont la possibilité de voter par procuration. L'électeur doit donner procuration à un électeur inscrit dans le même bureau de vote. L'électeur absent doit établir une procuration soit en allant sur le site internet https://www.service-public.fr, imprimer le formulaire en deux exemplaires, aller à la gendarmerie la plus proche ou aller sur place remplir un formulaire.

En cas de difficulté pour le déplacement pour cause de handicap par exemple, l'électeur peut demander à un gendarme de se déplacer à son domicile pour établir la procuration.

Résultats de l'élection présidentielle du 10/04/2022

		%
Inscrits	159	100,00%
Abstentions	35	22,01%
Votants	124	77,99%
Nuls	2	1,26%
Blancs	1	0,63%
Exprimés	121	76,10%
Candidats (classés par ordre d'affichage)	SCORE	%
Nathalie ARTHAUD	0	0,00%
Fabien ROUSSEL	3	2,48%
Emmanuel MACRON	21	17,36%
Jean LASSALLE	19	15,70%
Marine LE PEN	29	23,97%
Eric ZEMMOUR	6	4,96%
Jean-Luc MELENCHON	20	16,53%
Anne HIDALGO	3	2,48%
Yannick JADOT	3	2,48%
Valérie PECRESSE	11	9,09%
Philippe POUTOU	5	4,13%
Nicolas DUPONT-AIGNAN	1	0,83%
		100,00%

Résultats de l'élection présidentielle du 24/04/2022

		%
Inscrits	159	100,00%
Abstentions	30	18,87%
Votants	129	81,13%
Nuls	6	3,77%
Blancs	4	2,57%
Exprimés	119	74,84%
Candidats (classés par ordre d'affichage)	SCORE	%
Emmanuel MACRON	58	48,74%
Marine LE PEN	61	51,26%
		100,00%

Colis des aînés 2021

La municipalité a offert des colis à l'ensemble des aînés de 65 ans et plus inscrits sur la liste électorale. Ces colis ont été distribués cette année au cours du mois de janvier dans le plus grand respect des gestes barrières.



Recensement militaire ou recensement citoyen

Vérifié le 02 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Journée défense et citoyenneté (JDC)

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. La démarche se fait à la mairie de la commune de son domicile.

Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative. Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette démarche lui permet d'être inscrit automatiquement sur la liste électorale le jour de son 18^{ème} anniversaire.

Numérotation des habitations

Nous rappelons que certaines plaques d'habitation n'ont pas été retirées à la mairie par les propriétaires ou les locataires.

Vous avez la possibilité de venir les récupérer aux heures d'ouverture, d'appeler le 05 55 94 33 61 ou adresser un mail sur mairiemonestiermerlines@orange.fr pour demander la pose.

Nous invitons les administrés qui avaient déjà fait le souhait que la plaque soit posée par la commune de renouveler leur demande et avec le retour des beaux jours nous verrons pour venir l'installer.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le PLUi est un document réglementaire remplaçant les PLU communaux, cartes communales de Haute-Corrèze Communauté sur 10 ans et fixant les règles communes pour les futurs projets d'aménagement du territoire (terrains constructibles par exemple).

Pour coordonner tous ces paramètres, Haute-Corrèze Communauté, regroupant 71 communes, élabore un document, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) construit autour de 5 piliers : organisation du territoire & paysage, économie, environnement & cadre de vie, mobilités, habitat & équipements.

Le projet de PLUi de la commune est consultable en mairie. Il est affiché dans la salle de réunion

Vous trouverez ci-dessous le calendrier :

- du 30 mai au 1^{er} juillet 2022 : enquête publique (Permanences en annexe)

Un avis d'enquête publique jaune est affiché sur un panneau sous le préau de mairie avec l'ensemble des permanences des commissaires enquêteurs sur l'ensemble du territoire de Haute Corrèze Communauté

L'ensemble du dossier d'enquête publique dématérialisé est accessible sur l'adresse suivante : http://www.hautecorrezecommunaute.fr/2022/05/30/enquete-publique-plui-2022/

Vous pouvez déposer votre avis auprès des commissaires enquêteurs les jours de permanence, sur le registre mis à votre disposition en mairie aux jours d'ouverture et sur le internet de Haute Corrèze Communauté (https://www.registre-dematerialise.fr/3077).

Vous trouverez en annexe plus d'informations

Actuellement les CUa, CUb, permis de construire sont instruits par la D.D.T. Après la validation du PLUi, c'est Haute-Corrèze Communauté qui instruira les différents dossiers.

Opération de mise en conformité du cimetière communal. Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Cette procédure est prolongée jusqu'au 30/09/2022

Le but de cette procédure est avant tout d'identifier chaque concession. En effet, nous avons constaté que certaines sépultures n'avaient pas de titre de concession ou que la mairie avait des titres de concession sans affectation.

Ces concessions sont matérialisées par une petite plaque apposée sur le devant. Vous trouverez un document administratif récapitulatif dans le tableau d'affichage du cimetière et en mairie.

Le plan du cimetière est accessible en annexe

Nous invitons les familles à se présenter en mairie ou nous contacter par mail pour régulariser ces concessions.

Présentation du Compte Administratif 2021

Commune

Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excèdent	
	105 225.95	FO. 125-1500 P. 125-150	183 009.70	PACIFIC PROPERTIONS	288 235.65	
28 620.42	29 220.15	150 069.48	182 417.03	178 689.90	211 637.18	
28 620.42	134 446.10	150 069.48	365 426.73	178 689.90	499 872.83	
	105 825.68		215 357.25		321 182.93	
32 247.30		***********		32 247.30		
32 247.30	105 825.68		215 357.25	32 247.30	321 182.93	
168	73 578.38		215 357.25		288 935.63	
	Dépenses ou Déficit 28 620.42 28 620.42 32 247.30	Dépenses ou Recettes ou	Dépenses ou Dépenses ou Dépenses ou Déficit Recettes ou Dépenses ou Déficit Déficit 105 225.95 105 225.95 150 069.48 28 620.42 29 220.15 150 069.48 28 620.42 134 446.10 150 069.48 105 825.68 32 247.30 32 247.30 105 825.68	Dépenses ou Dépenses ou Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent Déficit Excédent 105 225.95 183 009.70 28 620.42 29 220.15 150 069.48 182 417.03 28 620.42 134 446.10 150 069.48 365 426.73 105 825.68 215 357.25 32 247.30 105 825.68 215 357.25	Dépenses ou Recettes ou Dépenses ou Recettes ou Dépenses ou Déficit Excédent Déficit Excédent Déficit 105 225.95 183 009.70 183 009.70 28 620.42 29 220.15 150 069.48 182 417.03 178 689.90 28 620.42 134 446.10 150 069.48 365 426.73 178 689.90 105 825.68 215 357.25 32 247.30 32 247.30 32 247.30 105 825.68 215 357.25 32 247.30	

Fonctionnement:

1 - Récapitulatif des dépenses non courantes

➤ Remplacement des lames pour le déneigement : 1 045 €

➤ Achat d'une rampe d'accès pour l'église : 222 €

Réparation chaudière mairie : 1 710 €
 Rénovation logement communal : 4 951 €

➤ Remplacement chaudière murale logement communal : 5 431 €

➤ Réparation parapet VC11 : 2 152 €

2 - Participation aux frais de scolarité du RPI Eygurande/Merlines : 23 850 €

Investissement:

1 - Récapitulatif des dépenses non courantes

➤ Achat extincteur pour l'église : 207 €

➤ Frais d'études diverses pour la salle polyvalente : 15 182 €

Zone d'habitation

Libellė	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes au Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				20001111111111111111111111111111111111		16620349664683
Opérations exercice	129 493.60	129 493.60	129 493.60	129 493.60	258 987.20	258 987.20
Total	129 493,60	129 493.60	129 493.60	129 493.60	258 987.20	258 987.20
Résultat de ciôture						
Restes à réaliser	***************************************		**************			
Total cumulé					97.31 70.250 C	* *
Résultat définitif		200 - 101 0				

Récapitulatif des recettes :

- Vente de 2 parcelles

Présentation du Budget Primitif 2022 Prévisionnel des projets 2022

Salle Polyvalente : Réhabilitation et agrandissement de la salle

- Création d'une cuisine, d'un local pour ranger le matériel et installation extérieure à l'arrière du bâtiment

o Coût estimatif des travaux : 417 000 €

Ce projet est prévu d'être réalisé sur 2022/2023 en fonction du contexte économique

Les plans sont affichés dans la salle de réunion de la mairie

<u>Columbarium</u>: Création d'un second columbarium ○ Coût estimatif des travaux : 5 061 €

Création d'encoches sur la VC 3 pour le croisement des véhicules :

Coût estimatif des travaux : 2 435 €

Vente d'une parcelle au niveau de la zone d'habitation

Tri des déchets au cimetière

Un container a été placé au cimetière, par Haute-Corrèze Communauté, pour le tri des déchets. Celui-ci est destiné au ramassage des plantes artificielles, pots de fleurs en plastique ...) Les plantes naturelles sont à déposer dans le bac en ciment

Ramassage des ordures ménagères et Tri des déchets aux points d'apport volontaires

Le ramassage des ordures ménagères a été modifié :

- L'ensemble des containers sont vidés le lundi matin
- celui du parking de la mairie est vidé également le **jeudi matin** au lieu du vendredi matin Nous vous rappelons qu'un second container se trouve au niveau du parking de la salle polyvalente afin de ne pas avoir celui du parking de la mairie qui déborde tous les week-ends



Afin de diminuer le volume des ordures ménagères, il a été mis en place sur chaque commune différents points de collecte

Sur la commune de Monestier-Monestier, vous trouverez 4 points de collecte :

- 1 sur le parking de la mairie à Veyrières
- 1 à l'Abeille auprès de la Cuisine Centrale
- 1 au Lotissement du Vieux Chêne dans la rue en dessous de l'Atelier Relais
- 1 au VVF du Pays d'Eygurande

Nous vous rappelons que la commune ne dispose ni d'employé communal ni de véhicule, aussi nous demandons aux usagers que les cartons et encombrants soient déposés directement à la déchèterie située à Eygurande derrière le garage Coste

Depuis le 24/06/2019, Haute Corrèze Communauté a mis à disposition, dans les mairies, des prospectus expliquant les modalités pour le tri des déchets sur les points de collecte







Parce que savoir trier n'est pas inné, Haute-Corrèze Communauté vous rappelle les consignes de tri.









Les cartons bruns sont à déposer à la déchèterie.



Les bouchons mis dans des sacs en plastique peuvent être déposés à la déchèterie dans le cadre de l'opération « Bouchons d'Amour »